

## FRAIS AFFÉRENTS À LA FORMATION 2017-2018 VENTE-CONSEIL (5321 - DEP 900 heures)

| FRAIS A ACQUITTER AU CENTRE         |               |
|-------------------------------------|---------------|
| Cahiers d'exercices                 | 199,50 \$     |
| Carnets de renseignements 2017-2018 | 2,00 \$       |
| Inscription SRAFP                   | 3,75 \$       |
| Carte magnétique                    | 10,00 \$      |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>215,25</b> |

| AUTRE MATÉRIEL OBLIGATOIRE À VOUS PROCURER  |                  |
|---|------------------|
| <i>Vous pouvez vous procurer ces items chez le fournisseur de votre choix (coût APPROXIMATIF)</i> |                  |
| Fournitures scolaires   | 50,50 \$         |
| Cadenas   | 6,00 \$          |
| <b>Homme</b> : complet* (veston et pantalon), chemise de couleur unie et cravate non figurative.  | 200,00 \$        |
| <b>Femme</b> : tailleur* (veston et pantalon ou jupe), blouse de couleur unie                     |                  |
| Souliers noirs classiques   | 50,00 \$         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>306,50 \$</b> |

\* Des informations additionnelles pourraient vous être fournies dès le début de votre formation, nous vous suggérons d'attendre ce moment avant d'effectuer les achats spécifiques au programme.

Des frais d'au plus 30,00\$ pourraient être exigibles en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Nous acceptons les modes de paiement suivants: argent comptant, carte de débit, Visa, Mastercard, mandat poste et chèque visé.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au centre d'études professionnelles . Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez vous faire rembourser, s'il y a lieu, par l'organisme qui s'occupe de votre dossier.
- Le centre d'études professionnelles n'est pas tenu de rembourser les frais à l'élève qui abandonne le programme.

### RESPONSABILITÉ

Tout matériel prêté est sous votre entière responsabilité. En cas de bris ou de perte, vous devrez en assumer les coûts.